

# Du Mille-club au Milclub

Gérard KESTER

*Ce premier article raconte l'histoire des Mille clubs, parce qu'il en a existé plusieurs modèles.  
Un deuxième article parlera du Mille-club de Lorry-lès-Metz et vous présentera le Milclub.*

## 1 Les Trente Glorieuses

Cette époque allant de 1946 à 1973 tient son nom de la situation économique particulière dans beaucoup de pays européens :

- un progrès technique qui amène un fort développement économique ;
- une nécessaire reconstruction des dégâts causés par la guerre ;
- un plein-emploi ;
- une forte croissance industrielle ;
- une importante augmentation démographique ;
- un niveau de vie en hausse.

L'Europe passe alors à la société de consommation. Une des préoccupations était de fournir un logement à tous les habitants et une des réponses a été la construction des Zup (zone à urbaniser en priorité). L'exemple local est la Zup de Borny, créée le 6 janvier 1960. Elle a permis la construction de 6 000 logements entre 1964 et 1973 par l'architecte en chef Jean Dubuisson.

## 2 Les Mille clubs de jeunes

En janvier 1966, le ministre de la Jeunesse et des Sports, François Missoffe, décide d'équiper la France de 1 000 clubs de jeunes. L'idée est de favoriser l'équipement des communes rurales et périurbaines en locaux à caractère culturel, sportif et associatif. Ces communes n'ont pas forcément les moyens financiers de se lancer dans de telles réalisations, contrairement aux grandes agglomérations. Une arrière-pensée motive aussi ce projet. C'est de se débarrasser de la mainmise des fédérations d'éducation populaire et en particulier de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC). Le gouvernement de Georges Pompidou soupçonne la FFMJC d'être trop proche des partis de gauche. De plus, les MJC sont gérées par le ministère de la Culture alors que les Mille clubs le sont par le ministre de la Jeunesse et des Sports. Ce projet demande aux communes de fournir le terrain, les fondations (dalle de béton) et les rac-

Les premières réalisations n'étaient pas d'un grand intérêt architectural, le style était simple, composé de lignes et d'angles droits, les cellules de base se répétaient à l'envi et la monotonie était de mise. Certains architectes prennent conscience de la nécessité de sortir de l'aspect répétitif des constructions et recherchent des solutions plus variées. Apparaissent alors des maisons transportables en matière plastique, des structures gonflables ou des bâtiments modulaires dont les structures de base se combinent à volonté pour briser la monotonie. Des programmes ambitieux d'aménagement du territoire (les stations touristiques du bord de mer et de haute montagne) essayent aussi d'apporter une touche d'originalité dans ces constructions à grande échelle.

L'expérience des Mille Clubs de jeunes et des Mille Piscines industrialisées fait partie de cette dynamique.

cordements aux réseaux d'énergie et d'eau. Les municipalités doivent aussi prendre en charge la pose du système de chauffage (le matériel est fourni avec les bâtiments), l'équipement en matériel éducatif, l'ameublement, la décoration intérieure, l'aménagement des abords, le stockage de combustible et tous les frais de fonctionnement et d'entretien. L'État fournit le bâtiment en caisses de 30 kg facilement manipulables et le fait livrer sur le lieu de construction. Les jeunes ont l'initiative de la gestion et l'animation du club. Une notice de montage permet l'élévation du bâti par des personnes non initiées aux métiers du bâtiment, les jeunes. Il est prévu des visites de monitorat et de contrôle. Le ministre souhaite ainsi toucher les jeunes qu'on appelle alors « les inorganisés » et y voit une « sorte de café pour les jeunes, lieu de rencontre, de conversation ». Il justifie sa politique par la nécessité de combler le manque d'équipements de loisir.

## 2.1 Premier concours

L'État lance le 18 juin 1966 un concours avec des contraintes réduites :

- coût de fabrication réduit;
- légèreté des matériaux;
- facilité d'assemblage;
- trame permettant des compositions variées et originales;
- espace intérieur modulable et sans obstacle,
- superficie de 150 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 200 personnes avec un bar et des sanitaires.

Cinquante-deux projets sont proposés sur plan. En octobre, treize entreprises sont retenues et invitées à réaliser une maquette. Le jury retient cinq projets :

- CIMT-Prouvé : architecte Jean Prouvé et réalisation Compagnie industrielle matériel & transport;
- SERA-Grandval : architecte Gérard Grandval et réalisation Société d'études et de réalisations architecturales;
- SCAN-Moyat : architecte Moyat et réalisation société SCAN;
- BSM-Goddeeris-Deleu : équipe d'architectes Goddeeris-Deleu-Thoreau et réalisation société Bois sciés manufacturés ;

## 2.2 Projet de Gérard Grandval

Gérard Grandval est un architecte français né le 7 octobre 1930 à Paris. Il est notamment l'architecte d'un quartier construit à Créteil (Val-de-Marne) de 1969 à 1974 et surnommé les Choux de Créteil.

Dix tours rondes de quinze étages constituent l'élément essentiel de ce grand ensemble. Leur forme, semblable à un chou-fleur en raison de la forme des balcons, est à l'origine du surnom donné au quartier. Pour l'architecte, les balcons devaient être végétalisés, ce qui aurait modifié l'aspect extérieur des immeubles support de jardins, au gré des saisons. La hauteur importante de la rambarde permet de préserver l'intimité des habitants. Ce programme a été considéré à l'époque comme un des symboles de l'architecture française des années 1970.

En 1966, Gérard Grandval dessine aussi les plans du Club des jeunes de Franconville-la-Garenne (Val-d'Oise) et de l'école de ski de la station La Pierre Saint-Martin à Arette dans les Pyrénées-

— SEAL-Béchu-Bidault-Guillaume : architectes Béchu-Bidault-Guillaume et réalisation Société d'exploitation des alliages légers.

En 1967, elles construisent leur prototype à Ermont et Franconville-la-Garenne (Val-d'Oise). Le temps de montage va de 500 à 1 000 heures.

Le 19 avril 1967, le choix définitif des projets est arrêté, ce sont ceux de la société BSM et la SEAL. Les marchés sont passés pour la fourniture des éléments, échelonnée sur quatre ans. La société BSM est installée à Comines (Nord) et la SEAL a son siège à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Les deux entreprises s'engagent à fournir 500 clubs chacune en trois ans pour un coût de 70 000 francs<sup>1</sup> l'unité, hors frais de transport. Les procédures d'attribution et d'implantation pour les communes demandeuses sont définies par trois circulaires<sup>2</sup>.

Le décret du 20 juillet 1967 lance le projet de « créer un équipement léger destiné à un nombre limité de jeunes et donner aux jeunes un sentiment de communauté et d'appropriation en leur faisant monter eux-mêmes leur local ». C'est l'opération « Mille clubs de jeunes ».

Atlantiques. Les mêmes plans sont présentés au concours des Mille clubs.

Lors des Floralies internationales d'avril-octobre 1967 qui se déroulèrent au Parc floral d'Orléans-La Source, trois « maisons-coques » dites également « chalets type Club » sont exposées. Elles sont largement inspirées de la construction d'Arette.

Après l'exposition, deux chalets sont achetés par la commune de Boiscommun (Loiret), ils y sont installés en novembre 1967 pour devenir le Club des jeunes.

Le troisième chalet est acquis par la Ville d'Orléans le 29 décembre 1967 et, après de nombreuses difficultés, installé sur un terrain près de la Résidence Beauchamps à La Source. Le but est d'en faire une extension de la Maison des Jeunes. L'installation n'est jamais vraiment achevée. Après plusieurs mois de chantier et d'atermoiements juridiques, le bâtiment est victime en novembre 1970 d'un incendie qui le détruit.

<sup>1</sup> Environ 91 000 € en 2021.

<sup>2</sup> Circulaires 67-327/B du 20 juillet 1967, 67-402/B du 20 novembre 1967, 68-432/E du 20 janvier 1968.



Vue des balcons des Choux de Créteil, juillet 2013.

© Paul Fleury, Wikimedia Commons.



Les Choux de Créteil, juillet 2013.

© Paul Fleury, Wikimedia Commons.



Les trois bâtiments aux Floralies d'Orléans.

© Archives municipales et métropolitaines d'Orléans, 3Fi1982,

Société d'études et de réalisation architecturales,

*Maisons-coques exposées aux Floralies de 1967.*



Le club des jeunes de Boiscommun. Collection particulière.



Les bâtiments dessinés par Gérard Grandval sont utilisés comme locaux à l'école de ski d'Arette. Collection particulière.

### 2.3 Projet de Jean Prouvé

Jean Prouvé est un architecte et designer français, né le 8 avril 1901 à Paris et mort le 23 mars 1984 à Nancy. Il est le fils du peintre et sculpteur Victor Prouvé.

On lui doit, entre autres, le CNIT dans le quartier de La Défense à Nanterre et le Palais omnisports de Paris-Bercy.

En 1966, il travaille sur un projet de club des jeunes à Ermont (Val-d'Oise), la Compagnie industrielle de matériel de transport (CIMT) de Neuilly sur Seine. Il reprend ses plans pour participer au concours Mille clubs des jeunes. Le bâtiment est formé de deux coques arrondies en aluminium. Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion débutée en 1950 où la structure préfabriquée sert en même temps de toiture, de plafond et de paroi. Chaque bâtiment est constitué de travées faites de deux quarts de cercle assemblés au faîte. L'extérieur est légèrement ondulé pour faciliter l'évacuation de la pluie, l'intérieur en contreplaqué habille le châssis et l'isolation en mousse. Une travée se monte en trois quarts

d'heure par les jeunes. La hauteur de 5 m au faîte permet une grande variété d'équipement intérieur. Chaque bâtiment dispose d'une pièce au centre, de taille variable, sur laquelle s'appuie la passerelle qui relie deux structures.

Ce projet est présélectionné, mais n'emportera pas le prix.

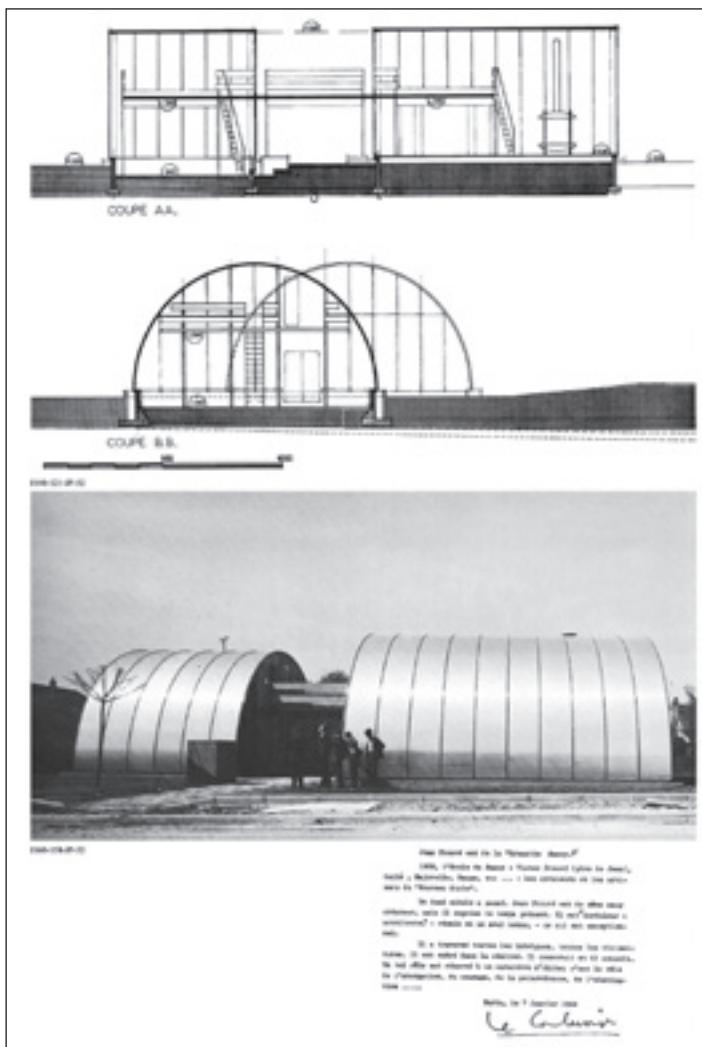
Par contre, le club des jeunes d'Ermont verra le jour en 1966-1967 sous le nom de Club des Espérances.

Ayant perdu toute activité, il se délabre et la commune veut le démolir pour un projet immobilier. Son inscription à l'inventaire des Monuments historiques le 27 octobre 2008 évite cette disparition. L'arrêté préfectoral indique que c'est le « *Dernier témoin des prototypes réalisés pour le concours des Mille Clubs de jeunes, le Club des Espérances présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa grande innovation technique, de sa qualité esthétique et de l'originalité de la réponse apportée par l'ingénieur Jean Prouvé* ».



Le Club des Espérances, septembre 2011. L'escalier vers la passerelle n'est pas d'origine.

© Benoît Bâlon, Wikimedia Commons.



Plans du bâtiment. Sur la coupe du haut, on voit les deux îlots centraux reliés par la passerelle.  
Rudy Godinez – Tumblr.



Vue extérieure des deux constructions.  
Rudy Godinez – Tumblr.



La passerelle relie les deux bâtiments.  
Rudy Godinez – Tumblr.



Autre point de vue du Club des Espérances.  
Collection particulière.



L'îlot central d'un bâtiment sur lequel repose une plateforme, accessible par l'escalier au premier plan. La passerelle reliant les deux constructions est au niveau de cette plateforme.  
Rudy Godinez – Tumblr.

## 2.4 Le projet BSM

Le type D333 construit par la société BSM est composé de modules de 3 m par 3 m, inscrits dans un plan trame. La structure en acier supporte les parois en bois. La couverture est faite de dômes en plastique blanc.



Gérardmer (Vosges), avril 2017. © Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Grézieu-la-Varenne (Rhône), octobre 2017. © Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Le Mille club de Delme, ici en 2019, est inutilisé depuis longtemps. Il a été démolí en mars 2021.  
Particularité, il était construit sur un rez-de-chaussée. © Raphaël Firon, *Une utopie française*.

## 2.5 Le projet SEAL

La trame d'un bâtiment SEAL est de 1,20 m pour une construction de 10,80 m de largeur et de longueur variable. En 1972, la SEAL a fourni 630 clubs.



Chanonat (Puy-de-Dôme), octobre 2017.

© Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Féy (Moselle), mai 2011.

© Quentinv57, Wikimedia Commons.

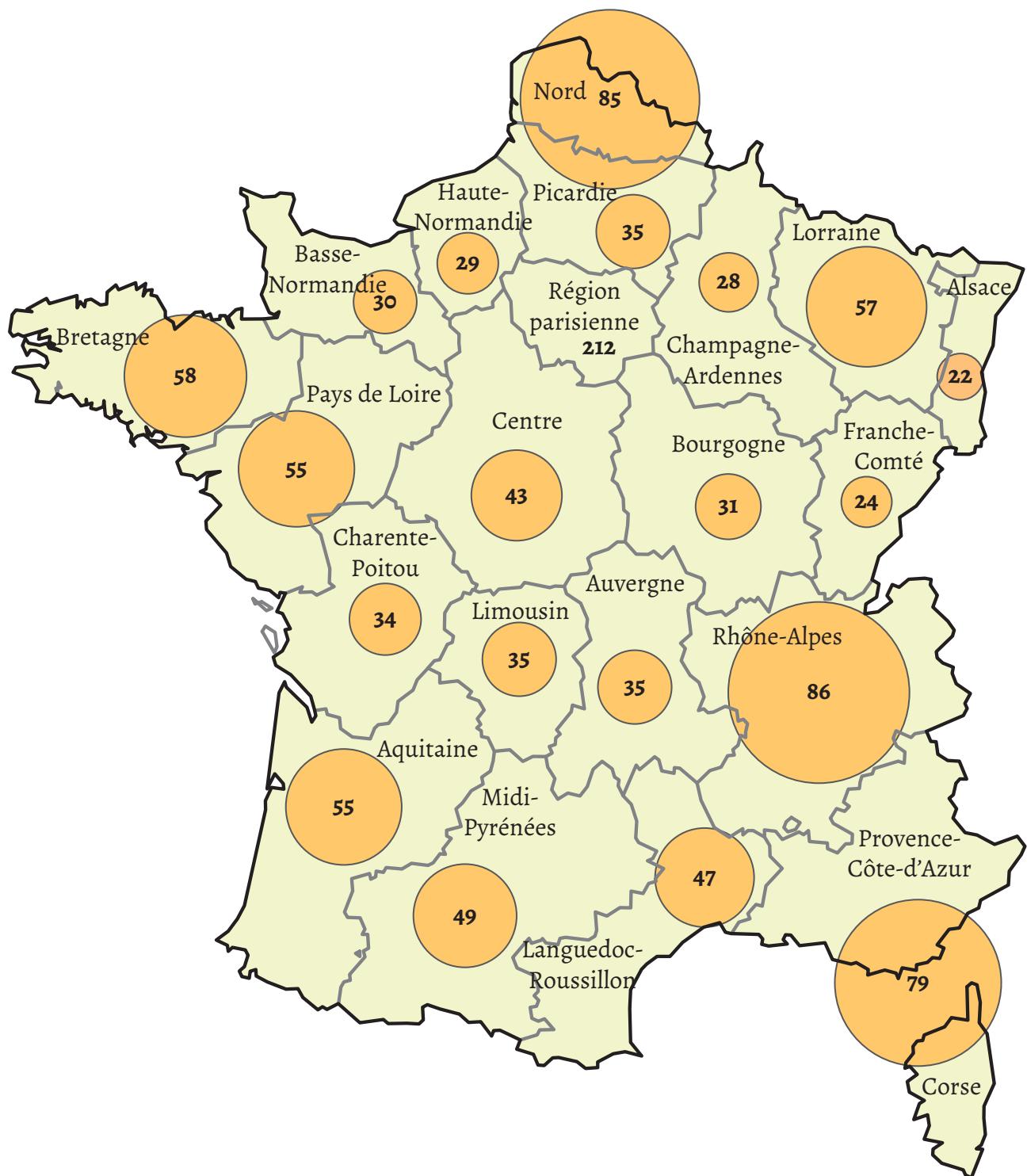


Construction de la Maison des jeunes à Sééné (Morbihan), mars 1978. © wiki-sene.fr.



## 2.6 Répartition des implantations

Bien entendu, la région qui compte le plus d'implantation est la région parisienne. La Lorraine arrive en sixième position.



Source *Les années ZUP*, Gérard Monnier (dir.) et Richard Klein (dir.)

## 2.7 Second concours

Face au succès du premier concours et aux demandes de communes qui ne sont pas satisfaites, le ministère de la Jeunesse et des Sports lance un second concours en 1972. Il a pour objet « l'étude de bâtiments ayant une grande souplesse, en plan et en aménagements intérieurs, leur permettant d'être utilisés à des fins diverses, et la réalisation, à partir de cette étude, d'un millier de clubs de jeunes. »

Le règlement du concours demande d'étudier quatre configurations de base de 150 m<sup>2</sup> et huit variantes de 150 à 200 m<sup>2</sup>. Le club doit pouvoir être modifié ou agrandi sans faire de travaux importants ni faire appel à un outillage impor-

tant. Cette souplesse peut concerner la forme, la structure ou l'aménagement intérieur.

Cette souplesse de construction s'est largement exprimée dans trois propositions :

- une surface interne libre et modulable à volonté couverte par une structure fixe, c'est le prototype Tridim-120 conçu par les architectes Godeeris, Deleu et Thoreau et réalisé par BSM ;
- une combinaison de modules combinables à volonté ; ce sont le modèle CL480 de l'architecte Béchu réalisé par SEAL et le modèle Ed-Kit des architectes Bertrand, Demanche, Dornier, Roulle, Peskine et Pauzat réalisé par la SCAC, implantée à Dieppe.

## 2.8 Le projet BSM

Le prototype Tridim-120 dissocie les parois de la structure et la couverture. Son esthétique correspond aux recherches en architecture du moment. La structure en tubes qui supporte la toiture est typique de cette époque dont le symbole le plus connu est le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou de Paris, plus connu sous le nom de Centre Pompidou.

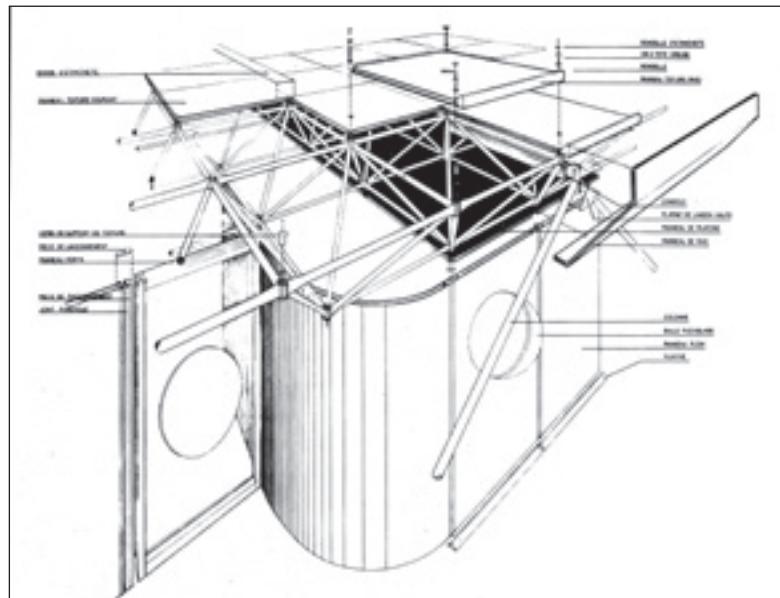
Le bâtiment de 200 m<sup>2</sup> n'a aucun pilier à l'intérieur, la toiture est supportée par une nappe de tubes d'aluminium reposant sur des poutres périphériques elles-mêmes supportées par les tubes visibles en façade. L'intérieur permet toutes les fantaisies d'aménagement, que ce soit de façon

définitive ou temporaire, pour une exposition par exemple. La seule contrainte est que chaque élément doit tenir dans une trame de 1,20 m de côté pour pouvoir s'accrocher à la nappe qui supporte la toiture. L'aménagement des façades permet, lui aussi, de répondre à toutes les demandes des constructeurs. Les panneaux, de 1,20 m de largeur, sont interchangeables et peuvent contenir une porte ou une fenêtre ou être un panneau plein. Le chauffage et l'éclairage sont supportés par la nappe de toiture, ce qui permet de les adapter à toutes les configurations. Deux types de toiture sont disponibles : plat et à deux pentes de faible inclinaison.



Vue intérieure d'un Club des jeunes Tridim 120. La structure en treillis qui supporte la toiture est bien visible. Elle permet le passage de la gaine de chauffage.

*Les années ZUP, Gérard Monnier (dir.) et Richard Klein (dir.)*



Dommartin-lès-Remiremont (Vosges), avril 2017.

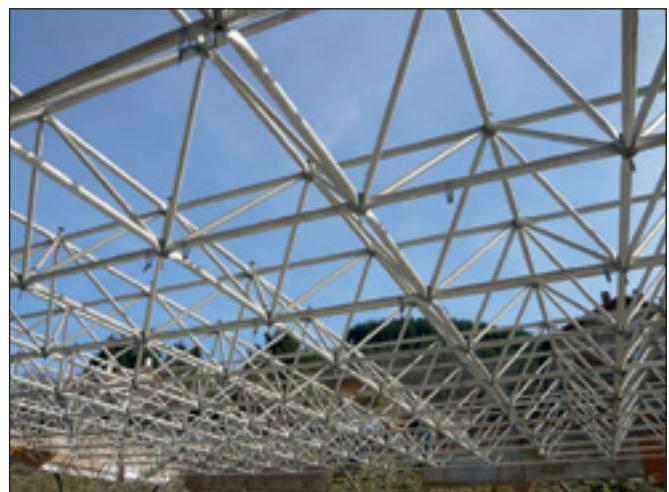
© Raphaël Firon, *Une utopie française*.

Le procédé Tridim 120. On voit l'angle arrondi, au premier plan, qui est un des signes distinctifs par rapport à la première version.

© Les années ZUP, Gérard Monnier (dir.) et Richard Klein (dir.)



Pouxeux (Vosges), avril 2017. © Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Le démontage d'un club permet d'en voir la structure, ici le treillis du bâtiment d'Arcens (Ardèche) vers 2010.

© Association Arcade.



Liernais (Côte-d'Or), 2009. © Samjaros, Wikimedia Commons.

## 2.9 Le projet SEAL

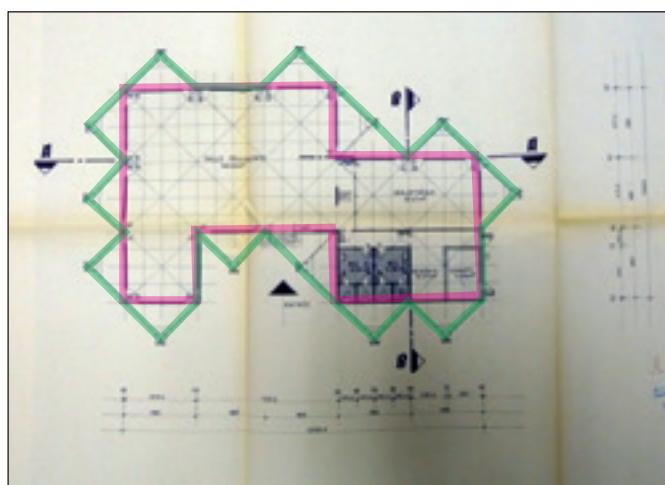
Le projet CL480 construit par la société SEAL a un peu changé le principe du D333. Alors que la première version ne permettait que de juxtaposer les modules, ce qui allongeait le bâtiment, le modèle CL480 permet des assemblages plus complexes. La juxtaposition de deux modules crée une nouvelle forme de toiture, plus haute. Cela s'obtient par la combinaison de deux pièces, structures et cloisonnements verticaux, selon deux trames carrées, décalées de 45 degrés. La

trame de cloisonnement est de 4,80 m de côté et elle s'inscrit dans la trame de toiture de 6,80 m de côté. Les poutres, d'une longueur de 4,80 m, sont en aluminium donc légères (moins de 12 kg). Elles servent de support au plafond composé de bacs autoportants.

La couverture est assurée par des tuiles en aluminium. C'est cette forme de toiture qui fait l'originalité du club. Elle déploie, comme une tente, ses grands losanges jusqu'au sol.



Dracy-Saint-Loup (Saône-et-Loire), septembre 2019. © Google Street view.



Plan du Mille club du parc départemental de la Bergère à Bobigny (Seine-Saint-Denis), daté du 12 décembre 1972. Les murs extérieurs sont surlinéés en rouge et la toiture en vert. Photo Hélène Caroux © Département de la Seine-Saint-Denis, 2014 (AM Bobigny, W3652).



Mille clubs du parc départemental de la Bergère à Bobigny, le 25 octobre 2018. Photo Hélène Caroux © Département de la Seine-Saint-Denis, 2014.

## 2.10 Le projet SCAC

Le principe de la proposition de SCAC est de disposer de deux modules pouvant se combiner à volonté dans les trois dimensions.

C'est le seul projet, parmi les trois retenus, qui offre cette possibilité. Pour ce faire, la construction se base sur un cube de 2,50 m de côté et d'un demi-cube offrant une pente de 45 degrés. Il est possible d'atteindre une hauteur de 10 m.

Les éléments de montage sont en nombre restreint et permettent un montage aisément. Il est aussi facile de démonter une partie d'un club existant pour l'étendre.

Les poteaux porteurs sont faits de tubes métalliques carrés, ils autorisent la construction de mezzanine intérieure.

Les liaisons horizontales et obliques sont en bois massif ignifugé.

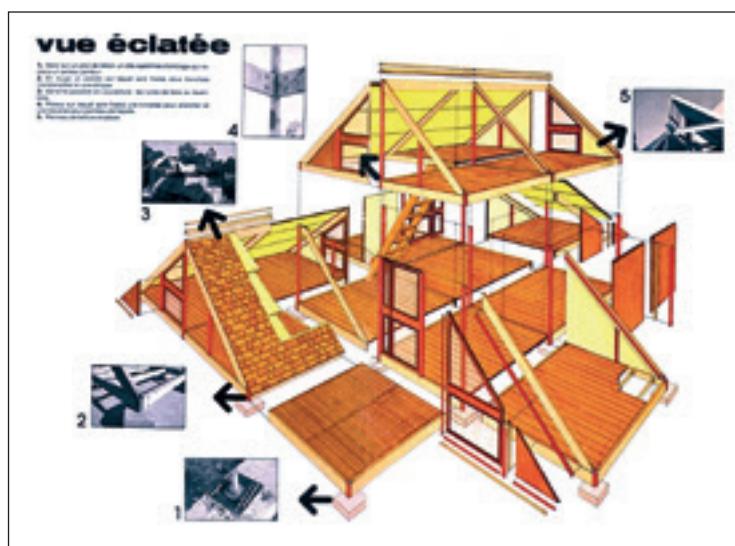
Tous les assemblages sont faits par des boulons, ce qui permet de les démonter facilement.

La couverture est assurée par des panneaux de 1,12 m par 2,40 m composés d'un bac en acier pour l'étanchéité, d'une isolation thermique et d'un contreplaqué pour l'aspect intérieur. Les façades sont faites de panneaux de 1,17 m par 2,29 m formés d'un contreplaqué marine à l'extérieur, d'une isolation thermique et d'un contreplaqué pour l'habillage intérieur.

La SCAC fera vivre son idée au-delà des Mille clubs puisqu'elle proposera ses plans pour des maisons individuelles.



Sourcieux-les-Mines (Rhône), octobre 2017. La partie gauche est une extension ultérieure. © Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Vue éclatée d'un club, documentation SCAC. 1 = plot en béton avec le système d'ancrage d'un poteau. 2 = potelet avec la fixation de deux traverses horizontales et une oblique. 3 = variantes de couverture – tuiles en bois. 4 = poteau avec une traverse de plancher d'étage et une traverse de façade. 5 = panneau de toiture. © DSB-Ingénierie / Maxime LAURENT – [www.dsbingenierie.com](http://www.dsbingenierie.com).



Marçon (Sarthe), septembre 2017.  
© Raphaël Firon, *Une utopie française*.



Les travaux de rénovation (2012) du Mille club de Montreuil-sur-Epte (Val-d'Oise) montrent la structure au rez-de-chaussée.

Les poteaux porteurs sont peints en rouge et, malgré l'absence des murs, ils supportent les deux niveaux supérieurs.



Le club de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) montre la structure des poutres en bois pour les niveaux supérieurs.

## 2.11 Les marchés

Les marchés sont conclus à la fin de l'année 1976 avec SEAL et BSM et à la fin de 1977 avec SCAC. Des avenants sont passés avec les trois sociétés

en 1977 et 1978 pour 213 clubs supplémentaires. Les entreprises vont poursuivre leur fabrication pour répondre aux nombreuses demandes.

## 2.12 Le bilan de l'opération Mille clubs

La gestion et l'utilisation des Mille clubs ont souvent posé problème. Le public visé, les jeunes, est peu enclin à coexister avec d'autres tranches de la population. Il arrive aussi que le voisinage des clubs se plaigne de désagréments.

Un autre problème pénalise la gestion des clubs

par les jeunes. Ces bâtiments sont installés dans des communes rurales ou périurbaines que la jeunesse quitte pour aller au collège puis au lycée, situés dans des communes plus importantes et mieux pourvues en équipements et activités pour les adolescents.

Très peu de clubs sont réellement pris en charge par les jeunes eux-mêmes et ils sont souvent fermés puis rouverts, transformés et repris pour d'autres activités. Nombre d'entre eux sont délaissés de toute activité, se délabrent et sont démolis.

La survie des clubs n'est pas simple face à l'évolution des normes de sécurité et d'utilisation de ces bâtiments recevant du public. Leur caractéristique de montage – fait par des jeunes sans

outillage spécifique – nécessite un entretien plus important que pour des constructions traditionnelles.

Les deux opérations ont permis d'ériger 2 346 clubs<sup>1</sup>.

Le label Patrimoine xx<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> a été attribué en 2015 à six clubs, ce sont Dracy-Saint-Loup (Saône-et-Loire), Ermont (Val-d'Oise), Guipy (Nièvre), Molinons (Yonne), Quetigny (Côte-d'Or) et Saint-Apollinaire (Côte-d'Or).

## 2.13 Quelques rénovations

Certaines communes ont fait le choix de réhabiliter leur Mille club. Cela va du simple rhabillage extérieur à une modification complète des façades. Bien entendu, l'intérieur est aussi réamé-

nagé soit en conservant l'apparence d'origine soit en modifiant les locaux, en perdant parfois des fonctionnalités originales telle la modularité de l'agencement de l'espace.

<sup>1</sup> Journal officiel du Sénat du 16 juillet 1987, page 1127.

<sup>2</sup> Depuis la loi du 7 juillet 2016, il est remplacé par le label Architecture contemporaine remarquable (label ACR).



Flines-lez-Raches (Nord). Ici, le treillis métallique supportant la toiture a été masqué par un plafond.  
Les travaux datent de 2014. © Mairie de Flines-lez-Raches.



Égletons (Corrèze), un club type BSM rénové. © Google Street view



L'intérieur du club Égletons montre la structure tubulaire, particularité de ce bâtiment.  
© Mairie d'Égletons, Maxime Lamarque.



Deux photos du Mille club de Mouroux-Vieilleville rénové en 2017,

© Photo de gauche : Raphaël Firon, *Une utopie française*. © Photo de droite : *La Montagne*, janvier 2018.



Le club de Coudray (Mayenne) rénové en 2014.

Photo de gauche : © Ouest France, novembre 2013. Photo de droite : © Mairie de Coudray, octobre 2014.



Montreuil-sur-Epte (Val-d'Oise), réhabilitation et extension en 2012 par DSB-Ingénierie.

© DSB-Ingénierie / Maxime LAURENT – [www.dsbingenierie.com](http://www.dsbingenierie.com).

Remerciements pour l'autorisation de reproduction de leurs documents :

Jean-Michel Boeuf, Maison pour tous de Blamont  
Raphaël Firon, projet *Une utopie française*  
Tony Guilty

Maxime Lamarque

Maxime Laurent pour DSB-Ingénierie

Archives municipales et communautaires Orléans  
Ville de Séné



Installation de panneaux photovoltaïques en 2016 sur la toiture du club de Farges-en-Septaine (Cher).

© Ville de Farges-en-Septaine.